L’enjeu du transport aérien en Charente-Maritime : entretien avec Jean-Louis FROT

jeudi 14 janvier 2010, par lpe

Le 27 novembre dernier, le Conseil général de Charente-Maritime organisait un **colloque sur les enjeux, à l’horizon 2020, de la desserte aérienne en Charente-Maritime**. Des experts et représentants du secteur des transports ainsi que des élus ont animé le débat autour du Secrétaire d’Etat aux Transports : **Dominique Bussereau**, également Président du Département. Un livre blanc devrait être prochainement publié suite à cet événement.

Les atouts de la Charente-Maritime dans ce domaine, l’avenir du marché aérien, la desserte du département à l’horizon 2020, l’impact de l’aérien sur l’environnement… autant de sujets dont la dimension économique est importante, notamment pour notre région.

Il faut rappeler le contexte dans ce département : en mars 2006, le Conseil général de la Charente-Maritime s’est prononcé à
l’unanimité sur la vocation départementale de la plate-forme aéroportuaire de ROCHEFORT / SAINT-AGNANT et **le 1er janvier 2007, l’Etat a transféré au Conseil général la propriété et les compétences relatives à cet aéroport.** Pour un éclairage plus complet, consulter le rapport de la Cour régionale des Comptes en date de 2007 : cliquez ici.

Face à cet enjeu, Jean Louis FROT, 1er vice-président du Conseil général de Charente-Maritime, Président de la SEMDAS, ancien Maire de Rochefort, a accepté

de répondre à nos questions :

LPE : le choix du site de Rochefort-St Agnant semble rencontrer quelques oppositions, est ce le bon choix ?

JLF : S'il y a un site idéal pour faire atterrir des avions en Charente-Maritime, c'est bien à St Agnant. Sa position est centrale ; et l'école technique de l'armée compte environ 3500 personnes à proximité, c'est déjà une unité très importante dans le département.

De plus, l'aéroport actuel de La Rochelle-Laleu est dans une zone urbaine, ce qui limite considérablement les possibilités d'extensions et crée des nuisances. De plus, 55% du tourisme en Charente-Maritime concerne l'île d'Oléron et Rochefort, le fait d'en rapprocher l'aéroport et de le centrer dans le département semble donc logique.

LPE : les conditions financières imposées par la Compagnie Ryanair font hurler les collectivités : la Vienne, la Charente sont directement concernées, les Deux-Sèvres refusent de participer, qu'en pensez-vous ?

JLF : certes, le low-cost nous coûte cher, mais son absence nous coûterait encore plus cher. De toutes façons, avec un objectif à terme de 300000 passagers, nous savons que le site ne sera jamais rentable.

LPE : Quel est le budget de cette opération ?

JLF : Il va nous falloir aménager l'aérogare, mettre l'aéroport aux normes européennes en terme de sécurité incendie, créer une desserte... le chiffrage n'est pas encore arrêté mais il faut prévoir plus de 30 millions d'euros. Nous visons une **échéance en 2020**, ça nous laisse un peu de temps pour le financement.

Plus généralement, les infrastructures de transport sont notre premier poste de dépenses ; mais c'est aussi un moteur de croissance et de bien-être. Si la France reste le 1er pays au monde en terme d'attractivité touristique, on ne le sera pas pour l'éternité ! **En Charente-Maritime, on a des atouts, et donc beaucoup d'obligations**."